





COP28 | Les dirigeants territoriaux appellent à davantage d'action pour lutter contre le changement climatique !

Les collectivités territoriales restent inflexibles dans leur engagement en faveur de l'Accord de Paris. Notre prochaine étape est la COP28, la prochaine Conférence des parties à la Conférence cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Dubaï (Émirats arabes unis) en novembre-décembre 2023.

Cependant, le temps ne joue plus en notre faveur. Nous sommes à mi-parcours dans le calendrier de l'Agenda 2030 pour le développement durable, mais nous ne pouvons pas en dire autant de sa mise en œuvre, qui semble avoir pris un retard décourageant, avec seulement 15 % des ODD sur la bonne voie.

Conscients de cette situation, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et PLATFORMA appellent l'ONU, l'UE et les gouvernements nationaux qui négocient l'accord sur le climat à prendre en compte les points clés suivants :

- 1. Une véritable gouvernance structurée autour de l'allocation des ressources, des mécanismes de responsabilité, de la consultation et du dialogue structuré impliquant les collectivités territoriales dans les négociations internationales sur le climat est nécessaire.
- 2. La nature et le climat de la Terre sont liés et contribuent à l'adaptation au changement climatique.
- 3. Les services publics locaux et régionaux sont les mieux placés pour répondre efficacement et rapidement aux besoins locaux et sont essentiels pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique.
- 4. La lutte contre les inégalités sociales et le renforcement des processus de participation communautaire placent tout le monde sur un pied d'égalité.
- 5. L'intégration des dirigeants territoriaux doit être sans ambiguïté en ce qui concerne la planification des contributions déterminées au niveau national (CDN) et la gouvernance nationale à plusieurs niveaux sur le climat.
- 6. La coopération à plusieurs niveaux, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les partenariats doivent être renforcés tout au long du processus de lutte contre le changement climatique.
- 7. La localisation des Objectifs de développement durable est un facteur clé pour atteindre les objectifs climatiques.



1. Une véritable gouvernance structurée autour de l'allocation des ressources, de la consultation, des mécanismes de responsabilité et d'un dialogue structuré avec les collectivités territoriales dans le cadre des négociations internationales sur le climat est nécessaire

Il est urgent d'agir pour le climat ! Pour réussir à atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, le degré de changement requis pour atténuer les émissions afin d'adhérer aux objectifs de l'Accord de Paris et de s'adapter au changement climatique ne peut être insufflé que par un engagement politique fort et un leadership impliquant tous les niveaux de gouvernance et partenaires. En outre, l'allocation de ressources financières accrues aux collectivités territoriales pour soutenir et financer de manière adéquate leurs projets en matière de climat et de durabilité est également vitale pour la mise en œuvre de l'action climatique.

Les collectivités territoriales sont de plus en plus considérées comme des partenaires importants pour la mise en œuvre des accords internationaux¹. Le CCRE continue à jouer un rôle important à ce niveau dans le domaine du climat grâce à son travail dans la circonscription des gouvernements locaux et des autorités municipales (LGMA)2. Compte tenu de la reconnaissance croissante, aux niveaux national et international, de l'impact des politiques mondiales au niveau infranational, ainsi que de la reconnaissance désormais universelle du rôle clé joué par les collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs climatiques, collectivités appellent à un dialogue véritable et régulier avec les parties aux négociations, ainsi qu'à l'inclusion dans les délégations nationales aux COP.

Il est également nécessaire de renforcer la collaboration entre les parties prenantes non partisanes et de recourir à une diplomatie climatique solide comme moyen d'atteindre les ODD, ainsi que de garantir un rôle plus important pour les collectivités territoriales en relation avec toute politique étrangère touchant à la politique climatique internationale.

Nous demandons également la mise en place de mécanismes qui rendent les gouvernements responsables de leurs engagements en matière de climat et de développement durable. La transparence et la responsabilité sont essentielles pour garantir le progrès. Et, comme l'a clairement montré le dernier <u>sommet des Nations unies sur le climat</u> qui s'est tenu à New York en septembre dernier, la seule façon d'avancer est d'aligner les plans et les politiques sectoriels, locaux, nationaux et internationaux³.

2. La nature et le climat de la Terre sont liés et contribuent à l'adaptation au changement climatique.

La perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes se produisent à un rythme alarmant, avec jusqu'à un million d'espèces végétales et animales au bord de l'extinction. La préservation de la nature et de la biodiversité est une condition préalable essentielle pour lutter efficacement contre le changement climatique, car nous avons constaté les dommages causés par les pertes et les dégâts résultant d'événements soudains.

Les municipalités et les régions disposent de nombreux leviers d'action puissants pour protéger la biodiversité, notamment la surveillance environnementale, l'aménagement du territoire, la planification des espaces urbains et naturels, les transports, la gestion de l'eau et le renforcement des capacités, tout cela étant rendu possible par la coopération décentralisée avec d'autres collectivités locales.

C'est pourquoi le CCRE et PLATFORMA partagent les points de vue exprimés dans la déclaration adoptée lors de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (COP 15, qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier). Nous soutenons également les objectifs de la loi européenne sur la restauration de la nature, qui vise à garantir l'établissement d'objectifs pour la protection de la nature, la restauration des habitats et le rétablissement des espèces. Nous souhaitons souligner l'importance de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de biodiversité dans tous les écosystèmes. Toutefois, il est également essentiel de prévoir une flexibilité suffisante dans la mise en œuvre pour tenir compte des divers contextes locaux dans lesquels ces objectifs seront poursuivis.

En donnant la priorité à la conservation de la biodiversité et en mettant en œuvre des objectifs solides, nous pouvons accomplir des progrès considérables dans la sauvegarde du patrimoine

³ Accompagnés d'objectifs crédibles et fondés sur des données scientifiques, ils permettront d'accélérer la décarbonisation et de faire progresser l'action climatique en mettant l'accent sur la crédibilité et la responsabilité.



¹ Depuis la COP21 à Paris

² Mené par ICLEI, aux Nations Unies. Notre organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - qui dirige le dossier des Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau mondial - fait également partie de la LGMA.

naturel de notre planète et dans la garantie d'un avenir durable pour tous.

3. Les services publics locaux et régionaux sont les mieux placés pour répondre efficacement et rapidement aux besoins locaux et sont essentiels pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique.

Le niveau local est le niveau de gouvernance le plus immédiat pour réagir en cas de crise affectant les citoyens. On l'a vu lors de la crise du COVID-19 et aujourd'hui avec la guerre en Ukraine. La reconnaissance formelle du niveau infranational doit être plus claire. Pour garantir des résultats rapides des actions locales, les collectivités territoriales ont besoin de pouvoirs appropriés et suffisants, de plus grandes capacités et d'un financement plus important pour mieux répondre aux défis des investissements et des coûts de fonctionnement. Les accords internationaux, la législation de européenne et les cadres juridiques réglementaires nationaux doivent tenir compte de la diversité des conditions et des acteurs locaux et régionaux et permettre des solutions différentes.

A cet égard, nous souhaitons également une simplification générale des règles relatives à l'exercice des missions de service public et appelons à une approche différenciée pour prendre en compte les spécificités des services publics locaux et régionaux.

4. La lutte contre les inégalités sociales et le renforcement des processus de participation communautaire placent tout le monde sur un pied d'égalité.

Nos efforts pour devenir des sociétés neutres sur le plan climatique et durables nécessitent une approche par genre et intersectionnelle qui réponde aux besoins des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans toute leur diversité, comme le prévoit l'Agenda 2030. Les groupes pauvres et vulnérables (les femmes en particulier) souffrent de manière démesurée des effets négatifs des crises liées au climat, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités existantes entre les populations.

Les gouvernements nationaux et les collectivités territoriales doivent veiller à ce que les initiatives en matière de climat et de durabilité profitent à tous les membres de la société, en particulier aux populations vulnérables. Pour que les parties prenantes puissent agir sur un pied d'égalité au

niveau local, d'une manière qui nous fasse progresser vers une société à faible émission de carbone et durable, des moyens appropriés doivent être fournis de manière juste, équitable et impartiale. Des consultations authentiques et opportunes avec les citoyens doivent également être mises en place de manière régulière.

Une approche participative encouragera l'inclusion des communautés locales dans les processus de prise de décision et, incontestablement, les communautés engagées sont plus enclines à soutenir et à participer aux efforts en matière de climat et de durabilité.

5. L'intégration des responsables territoriaux doit être sans ambiguïté en ce qui concerne la planification des contributions déterminées au niveau national (CDN) et la gouvernance nationale à plusieurs niveaux sur le climat.

En 2023/2024, les contributions déterminées au niveau national (CDN) seront mises à jour⁴. Dans les pays membres de l'UE et les pays candidats, les CDN seront révisées dans le cadre des Plans Nationaux Energie Climat (PNEC)⁵.

Nous appelons résolument à l'intégration des responsables territoriaux dans la phase d'élaboration des CDN / PNEC, qui est le moment où les politiques climatiques et énergétiques sont incubées.

Assurer une intégration verticale efficace soutiendra également la mise en œuvre d'actions climatiques efficaces grâce à une augmentation de l'appropriation locale et régionale des politiques climatiques et énergétiques.

De même, une augmentation de l'intégration horizontale est également nécessaire. En outre, la participation des collectivités territoriales à l'élaboration des CDN / PNEC contribue à l'efficacité de la conception horizontale et de la mise en œuvre des plans. Après tout, il incombe aux collectivités territoriales de superviser l'exécution de la plupart des aspects des politiques liées au climat, par exemple les investissements publics dans les énergies renouvelables, les bâtiments économes en énergie, l'éducation du public aux compétences écologiques, l'octroi de permis, la planification et l'utilisation des terres. Leur participation à la phase de planification peut donc garantir la cohérence des politiques intersectorielles.

6. La coopération à plusieurs niveaux, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les partenariats doivent être

https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-strategy/national-energyand-climate-plans-necps en?redir=1#public-consultation-on-necps



⁴ https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs

renforcés tout au long du processus de lutte contre le changement climatique.

La communauté internationale doit continuer à promouvoir la coopération à plusieurs niveaux, tant verticalement qu'horizontalement, qui consiste en l'apprentissage par les pairs, l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des capacités, l'utilisation du cadre du Pacte mondial des maires et l'utilisation à bon escient du soutien des actions de coopération décentralisée⁶.

Davantage de programmes de renforcement des capacités sont nécessaires aux niveaux local et régional. De nombreuses administrations infranationales ne disposent pas des ressources techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les initiatives en matière de climat et de développement durable. Il convient également de promouvoir un plus grand partage des technologies durables et résistantes au climat avec les gouvernements locaux et régionaux afin d'accélérer les progrès en matière de réduction des émissions et de développement durable.

Le programme européen d'éducation et de sensibilisation au développement (DEAR) soutient les actions d'éducation développement durable. notamment campagnes destinées aux citoyens et aux municipalités afin de favoriser une meilleure compréhension critique des effets du changement climatique et de garantir l'appropriation des solutions proposées pour la transition vers un avenir plus durable.

Parallèlement, le bilan mondial (Global Stocktake7) de la COP28 vise également à garantir la réussite de l'Accord de Paris. Le bilan est un processus mené par les parties à l'Accord qui inclut la participation de parties prenantes non parties. C'est là que le niveau local souhaite être un acteur clé, car ce processus permet aux pays et aux autres parties prenantes de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Comme le souligne la position commune de la circonscription LGMA, le partenariat et la collaboration au niveau international sont essentiels pour obtenir des résultats concrets.

Une approche territoriale des ODD et de leur localisation est cruciale pour obtenir des impacts positifs sur le terrain. Les objectifs de l'Agenda 2030 ne pourront pas être atteints si le niveau local et régional n'est pas en mesure ou autorisé à jouer un rôle essentiel dans la transformation des ambitions internationales des ODD en réalités pratiques. L'OCDE⁸ estime que, sur les 169 cibles qui sous-tendent les 17 ODD, 65 % ne sont pas réalisables sans l'engagement - et la coordination - des collectivités locales et régionales.

Le CCRE continue de soutenir le travail de ses membres sur la localisation des ODD et la territorialisation des actions de développement durable. Ces efforts peuvent être intégrés dans une stratégie européenne plus large visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Le FPHN sur les ODD en juillet et le sommet sur les ODD en septembre ont montré que seuls 15 % des ODD respectent le calendrier. À maintes reprises, il s'est avéré nécessaire de prendre des mesures au niveau infranational et de les inclure dans les débats et les négociations, car les États membres ne peuvent pas faire seuls ce qui est nécessaire. À cet égard, nous devons également continuer à plaider en faveur d'une amélioration de la collecte de données et du suivi aux niveaux local et régional. C'est essentiel si nous voulons mesurer les progrès réels - au niveau le plus proche des citoyens - vers les objectifs en matière de climat et de durabilité.

NOTE : Pour rappel, les messages de la COP27 sont ici en *anglais* et en *français*.

⁸ OECD Programme on a Territorial Approach to the SDGs - OECD



^{7.} La localisation des objectifs de développement durable est un facteur clé pour atteindre les objectifs climatiques

⁶ Le CCRE est un membre fondateur de la Convention des Maires et de son alliance mondiale, GCoM, et coordonne PLATFORMA. Pour plus d'informations sur PLATFORMA, voir https://platforma-dev.eu/fr et a note thématique "Lutter contre le changement climatique par la coopération décentralisée".

⁷ Le GST fait l'inventaire de la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin de mieux évaluer les progrès collectifs du monde vers ses objectifs. La LGMA contribuera au premier bilan, un processus de deux ans (organisé tous les cinq ans), prévu pour conclure la COP28.



Contacts:



Eva Baños de Guisasola

Conseillère – Agendas mondiaux, Objectifs de développement durable et climat

PLATFORMA

eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org

+32 2 500 0545

platforma-dev.eu | X @EvaBanos1



Marlon Hilden (he/him)

Chargé de mission – Energie, climat et finances durables

Conseil des Communes et Régions d'Europe marlon.hilden@ccre-cemr.org

+ 32 2 213 8699

cemr.e

Le CCRE est la plus grande organisation de collectivités locales et régionales en Europe, avec plus de 60 associations nationales de municipalités et de régions de 41 pays européens. Ensemble, elles représentent quelque 130 000 collectivités locales et régionales. Les objectifs du CCRE sont doubles : façonner la législation européenne au nom des collectivités locales et régionales et fournir une plate-forme d'échange entre ses associations membres et leurs élus et experts. Le CCRE est également la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis, l'organisation mondiale des collectivités territoriales.

PLATFORMA est la coalition paneuropéenne des villes et des régions - et de leurs associations nationales, européennes et mondiales - actives dans la coopération au développement entre villes et entre régions. PLATFORMA est un centre d'expertise pour l'action internationale des collectivités territoriales européennes qui travaille à renforcer la contribution des collectivités locales et régionales européennes aux politiques de coopération au développement de l'UE et aux cadres internationaux.

